

Règlement intérieur du Club des Sports de Corrençon

Présentation générale

Pour la pratique du ski et des activités associées, l'association est affiliée à la Fédération française de ski et respecte ses statuts ainsi que ses règlements. Les autres sections peuvent, selon leur discipline, être affiliées à la fédération compétente ou fonctionner sans affiliation, dans le respect des statuts du club.

Le club a notamment pour vocation de préparer ses adhérents aux compétitions de ski alpin et de les accompagner dans leur participation, et développer la pratique du ski multi générations.

Le fonctionnement de l'association repose largement sur l'engagement bénévole de ses adhérents et de leurs parents. Les cotisations ne couvrant que partiellement ses ressources, le complément provient des subventions, des mécènes, des sponsors et des bénéfices générés par les événements organisés.

1. L'inscription

Pour être valide, l'inscription doit obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- une cotisation au club ;
- une licence FFS ;
- le document d'assurance licence signé ;
- un forfait saison pour les remontées mécaniques ;
- un certificat médical ou questionnaire de santé d'aptitude à la pratique du ski alpin ou du télémark en compétition ; (selon la réglementation en vigueur)
- le règlement intérieur daté et signé ;
- trois chèques de caution « bénévolat ».

Seule une inscription complète et conforme permet de commencer les entraînements.

Les sommes perçues par le club au titre des licences et des forfaits sont reversées intégralement, respectivement, à la Fédération française de ski et à la SEVLC. Aucun bénéfice n'est réalisé sur ces montants.

2. Les groupes

2.1. Groupe ski alpin

Les entraînements préparent principalement aux compétitions de slalom spécial et de géant. Selon les conditions météorologiques, des séances en poudreuse et des temps de découverte du domaine pourront également être proposés.

Les entraînements ont lieu selon les créneaux horaires accordés par la SEVLC le samedi et le dimanche. Ils comprennent également environ sept jours de stage à Noël et environ sept jours aux vacances d'hiver.

Les coureurs peuvent participer à des entraînements complémentaires facultatifs, moyennant une cotisation supplémentaire : mercredi après-midi, stages ou entraînements physiques hors saison.

Organisation de la saison et des compétitions

Hors stage de Toussaint éventuellement organisé par le Club des Sports de Corrençon, la saison débute le premier week-end de décembre, selon les conditions d'enneigement. Le lieu d'entraînement varie en fonction de l'enneigement et de l'ouverture du domaine skiable de Corrençon et de Villard-de-Lans.

Les jeunes des catégories U8 et U10 participent à au minimum une compétition « Coupe de bronze ».

Les jeunes des catégories U12 et U14 participent à au minimum une compétition « Coupes de bronze » et peuvent, sur sélection de l'entraîneur, participer à certaines courses « Coupes d'argent ».

Les coureurs des catégories U16 à Master participent au minimum aux courses sélectionnées par leur entraîneur.

L'inscription aux courses s'effectue directement sur le site officiel du club, cscorrencon.com. Elle est validée sous réserve que toutes les informations concernant le coureur soient dûment renseignées et que le règlement soit effectué au moment de l'inscription.

L'utilisation éventuelle d'un minibus pour transporter les jeunes sur les lieux de compétition fait également l'objet d'une inscription et d'une participation financière directe.

Il est envisageable de mutualiser les transports et les encadrements avec d'autres clubs affiliés FFS.

Si un coureur souhaite participer à davantage de courses que celles prévues en début de saison, il doit s'inscrire avant le mardi soir auprès de son entraîneur. Celui-ci transmettra les informations au responsable cscorrencon.com, afin que l'inscription puisse être ouverte. Les frais liés à cet événement ne pourront être couverts par le club.

Pour les courses « ESF », notamment les Étoiles d'or, coqs d'or, skis d'or, JB Cup.. le club prend intégralement en charge les honoraires des coachs ESF (appelés engagement). Les familles doivent toutefois effectuer elles-mêmes les inscriptions, les réservations d'hébergement, l'achat des forfaits et toute autre démarche nécessaire au bon déroulement de l'événement. Les frais d'hébergement, transport, nourriture et forfait ne sont pas pris en charge par le club. Pour tout autre événement, les frais restent entièrement à la charge des parents des enfants inscrits.

Afin de mieux accompagner ses adhérents, le club pourra créer une commission chargée de l'organisation de la participation à ces événements, sous réserve de la participation de parents bénévoles.

Condition d'accès à la section ski alpin compétition

- niveau Étoile d'or

2.2. Groupe télémark

Les entraînements ont lieu les week-ends, en fonction de la disponibilité des encadrants et du calendrier des courses.

2.3. Groupe alpin et fond adultes

Le respect du présent règlement intérieur s'applique à tout adhérent au club.

Ces groupes n'ayant pas vocation à courir, il sera juste demandé une cotisation, le questionnaire médical adéquat, la détention d'un forfait pris au préalable par l'adhérent (alpin et/ou fond) et une licence FFS. Il est demandé à chaque adhérent de participer à minima au nettoyage des pistes fond/ alpin.

3. Les entraîneurs

Les entraîneurs de la section ski alpin sont tous titulaires du BE ski alpin. Le nombre d'entraîneurs affectés à la section dépend de l'effectif et de la répartition des âges.

Les entraîneurs ou un MF peuvent accompagner les jeunes sur les courses sélectionnées, en accord avec le bureau du Club des Sports.

En cours de saison, un entraîneur peut demander à un skieur de changer de groupe d'entraînement.

Les encadrants des groupes télémark sont titulaires, au minimum, du MF1.

4. Les devoirs

- Être à jour de son inscription, incluant les chèques de caution, le règlement (cotisation, forfait, licence), le certificat médical et la signature du règlement intérieur, avant le premier entraînement. À défaut, la participation à l'entraînement sera refusée.
- Utiliser un matériel adapté à la compétition. À partir de la catégorie U12, des skis de géant et de slalom sont obligatoires, ainsi que les collants anti-coupure, le casque et tout équipement imposé par la FFS, (homologués FIS). Dans tous les cas, l'entraîneur validera l'adéquation du matériel.

CF : FFSreg-alp6a

Pour les coureurs

La qualité d'un entraînement dépend notamment de la présence régulière du compétiteur aux séances programmées et de sa ponctualité.

En conséquence, le compétiteur s'engage :

- participer à toutes les séances prévues ou justifier impérativement son absence auprès de l'entraîneur ;
- arriver à l'heure précise aux rendez-vous fixés pour les entraînements et les départs en course, ou justifier impérativement de son retard auprès de l'entraîneur ;
- faire preuve de politesse, de respect, de fair-play et d'esprit d'équipe ;
- respecter les règles et les consignes données par les entraîneurs pendant les temps d'entraînement ;

- respecter en toutes circonstances les règles de sécurité du skieur alpin, pendant et en dehors des entraînements, notamment en adaptant sa vitesse et ses trajectoires et en restant attentif aux autres skieurs, en ski libre comme à la fin des entraînements ;
- respecter les personnes, les règles d'utilisation et les infrastructures sur les pistes, y compris sur les remontées mécaniques et dans les files d'attente ;
- participer aux compétitions selon les règles de son groupe ;
- respect des lois de la république, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, et du harcèlement, respect de la dignité de personne humaine, respect des symboles de la république

En cas de non-respect de ces règles, des sanctions pourront être prises par le club, sur décision du bureau et/ou en accord avec les entraîneurs.

Pour les parents

- Participer aux déplacements vers les lieux de compétition. Les déplacements ne sont pas pris en charge par le club. Les parents sont sollicités, notamment pour le covoiturage. Une participation financière, sera demandée pour chaque trajet aux parents qui n'accompagnent pas. Les parents assurant des transports pourront se voir proposer, en fin de saison, la valorisation des kilomètres effectués pour le club sous forme de don, avec établissement d'un reçu fiscal sous forme de justificatif de don ouvrant droit à une réduction d'impôts.

- Participer à l'organisation d'événements.

Le club organise des courses pendant la saison et participe à divers événements, comme les descentes aux flambeaux ou la fête du village. Ces actions sont essentielles à la vie du club : elles renforcent sa visibilité et génèrent des ressources financières importantes.

Chaque course nécessite de nombreux bénévoles : distribution des dossards, contrôle des portes, tenue du tableau des scores, remise des prix, goûter, etc. Les autres événements du club requièrent également de l'aide, notamment pour la préparation de gâteaux, la vente ou la tenue de stands.

Il est demandé à chaque famille du club de participer à au moins trois événements dans l'année :

- participation à au moins une corvée pour la SEVLC ;
- participation à au moins une vente organisée par le Club des Sports de Corrençon ;
- participation à au moins une course organisée par le Club des Sports de Corrençon.

Une caution « bénévolat », dont le montant est communiqué en assemblée générale, est demandée à chaque famille en début de saison.

La caution est détruite en fin de saison selon les modalités suivantes :

- en totalité si la famille a participé aux trois événements mentionnés ci-dessus ;

au prorata de la participation effective. Le solde éventuel sera encaissé par le Club des Sports de Corrençon sous forme de don. Un reçu fiscal sous forme de justificatif de don sera alors établi par le club et transmis aux familles.

Le comité directeur